

Le ski hors-piste, une pratique autorisée mais dangereuse

[Home](#) [ACTUALITE](#) [Société](#)

Par [Jim Jarrassé](#) - Mis à jour le 10/03/2013 à 22:44 - Publié le 10/03/2013 à 19:42



FOCUS - Alors que 10 personnes ont trouvé la mort en montagne en l'espace d'une semaine, *Le Figaro* fait le point sur les règles à respecter dans la pratique du ski hors-piste.

» Le boom du ski hors-piste

Dépassement de soi, contact privilégié avec la nature, accès plus aisé... Le ski hors-piste est à la mode. «Les médias et les équipementiers sportifs vendent la pratique d'un ski "fun", acrobatique, basé sur le modèle du free-ride, confirme au *Figaro* Jean-Pierre Mirabail, commandant adjoint du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de l'Isère. Ça pousse notamment les plus jeunes à s'aventurer en dehors des pistes.» L'arrivée des skis paraboliques, qui permettent d'évoluer facilement sur tous les types de neige, a également démocratisé la pratique, auparavant réservée aux skieurs expérimentés. Mais elle reste dangereuse et nécessite de respecter certaines règles.

» Les règles élémentaires à respecter

Première étape avant de partir sur un itinéraire hors-piste: consulter les bulletins météorologique et nivologique. Celui de Météo France faisant référence. Il indique le risque d'avalanche, échelonné de 1 à 5, et permet de s'informer sur les conditions d'enneigement (neige dure, poudreuse, croûtée) et sur la stabilité du manteau neigeux. Depuis quelques années, un pictogramme en forme de rosace sert à indiquer les versants les plus dangereux, dont l'orientation est cerclée de noir.

Second impératif: adapter son itinéraire aux conditions. «Il faut prévoir le degré de la pente. On peut skier sans problème dans des zones de pentes douces avec des risques de 4 à 5 et se faire prendre dans une zone pentue avec un risque de 1 ou 2», explique Jean-Pierre Mirabail. D'où l'intérêt de préparer son parcours en consultant les «topos» d'itinéraires, disponibles dans des ouvrages spécialisés ou sur certains [sites internet](#). Ils indiquent le dénivelé, le degré de la pente et la skiabilité.

L'équipement, enfin. Il est nécessaire d'être muni d'un détecteur de victimes d'avalanche (DVA ou Arva), un émetteur-récepteur porté sous les vêtements qui permet à un skieur pris dans une avalanche d'être repéré par les secours. «L'utilisation de l'appareil demande quelques connaissances qu'il faut acquérir avant de partir en montagne», indique Jean-Pierre Mirabail, qui note que de nombreuses stations ont mis en place des «Arva-park», des espaces où l'on peut [apprendre à se servir d'un DVA](#). Chaque skieur doit aussi être muni d'une sonde et d'une pelle, afin de pouvoir détecter et secourir un compagnon sous la neige. C'est aussi pourquoi il n'est pas recommandé d'évoluer seul en hors-piste.

» En cas d'accident, qui paye?

Tout dépend de l'endroit où se trouve le skieur. S'il évolue dans les limites d'un domaine skiable, sur les pistes ou hors-piste, il peut être amené à payer les frais de secours de sa poche. Depuis 2002, chaque commune a la liberté de fixer le prix de l'intervention de ses pisteurs secouristes et avoir recours à des organismes privés. L'addition peut vite s'avérer conséquente: une minute de vol en hélicoptère est facturée en moyenne 90 euros hors taxes. Dans la majorité des cas, l'assurance du skieur ne prendra en charge les frais que s'il évolue sur les pistes.

Si le skieur est en haute montagne, en dehors d'un domaine skiable, les secours sont assurés gratuitement par les PGHM.

» Faut-il interdire le ski hors-piste?

Non, répondent en chœur la plupart des professionnels de la montagne. «Je suis favorable à laisser les gens aller là où ils veulent», explique Jean-Pierre Mirabail. En 1999, lors d'une période de fort risque d'avalanche, le préfet de Haute-Savoie avait interdit par arrêté la pratique du ski hors-piste. Une première en France qui avait provoqué un tollé, poussant les autorités à revenir sur leur décision. «C'est très délicat à appliquer. Imaginons qu'un jour, on interdise un couloir neigeux jugé dangereux, et qu'un skieur se tue dans celui d'à côté, considéré du coup comme sécurisé. Pas facile à assumer!», estime le commandant du PGHM de Grenoble. Selon lui, il faut surtout être conscient qu'en montagne, «le risque zéro n'existe nulle part, sur les pistes comme en dehors».